

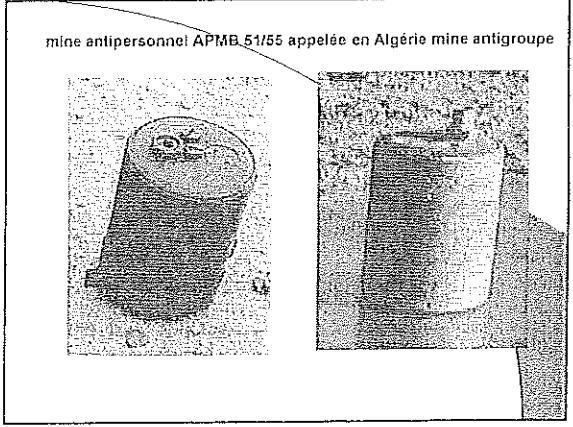
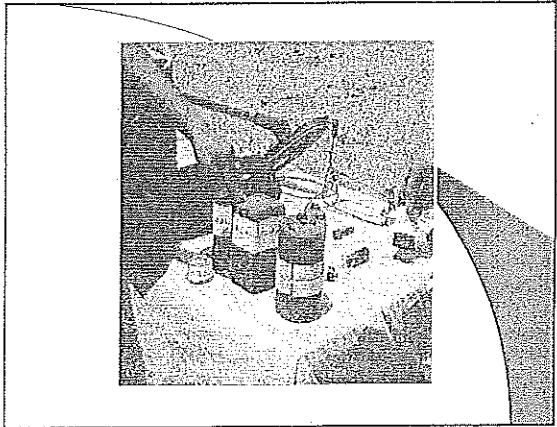
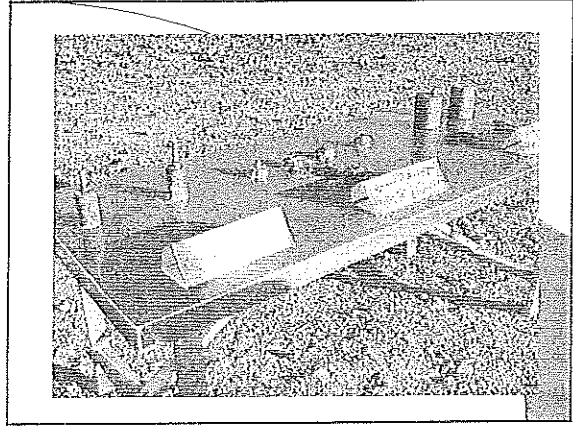
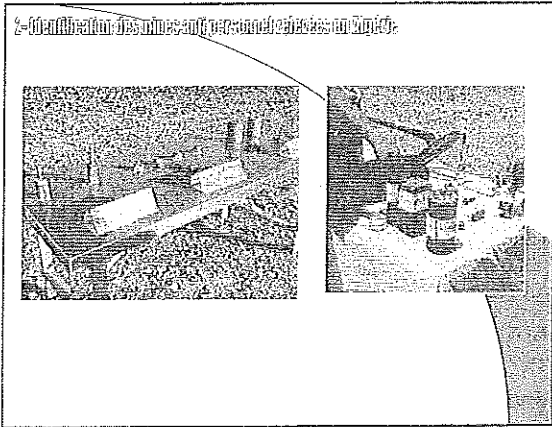
République Algérienne Démocratique et Populaire
 Ministère de la Défense Nationale
 Comité interministériel de suivi de l'application de la Convention d'Oslo

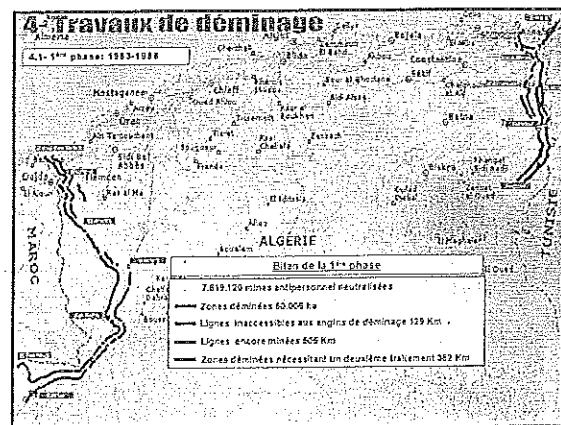
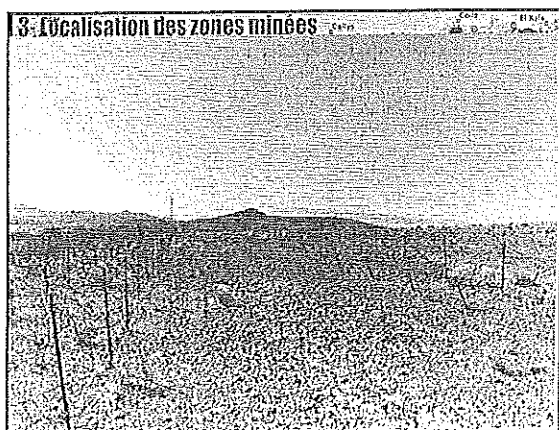
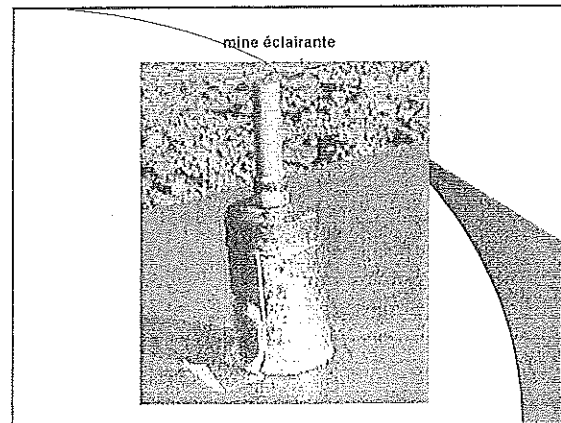
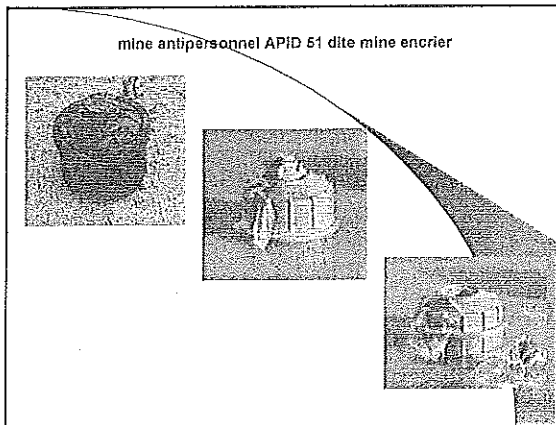
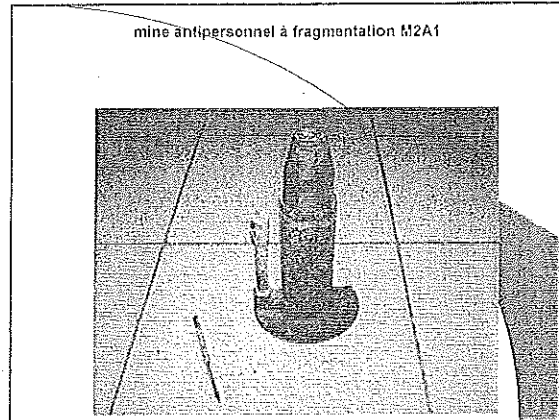
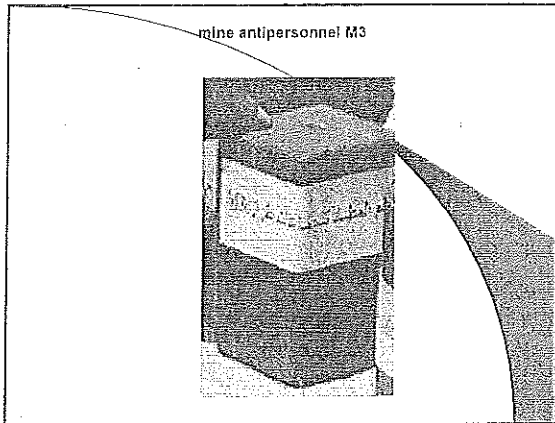
Opérations de déminage humanitaire

90^{ème} Assemblée des Etats Parties - Genève, Novembre 2008

1- Présentation : données physiques

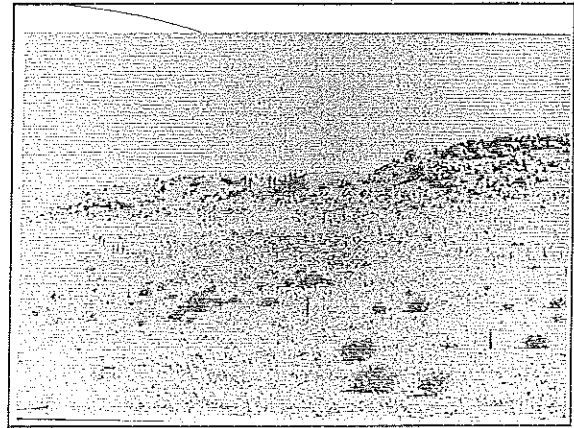
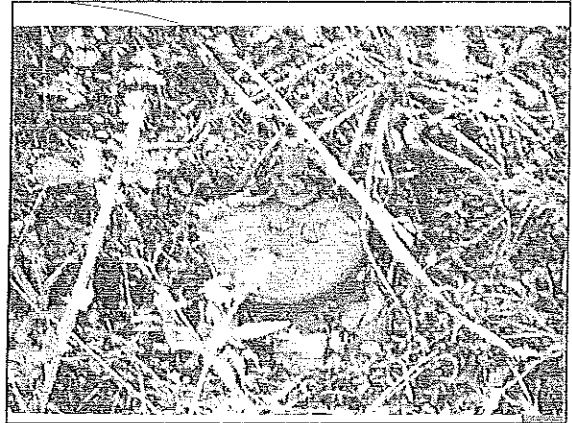
INDICATEUR	ALGERIE
Superficie	2 381 471 km ²
Population	34 500 000 (estimation 2008)
Frontière maritime	1 623 km (Libye, Tunisie, Espagne)





6.2- Travaux de déminage: Phase en cours

La phase de déminage en cours a lieu dans les zones aux reliefs vallés composées de fonds massifs montagneux couverts de marais, d'oliviers, de châtaignes et de céréales, de plaines côtières et de vastes plaines, à l'ouest et dans les zones en périodes de transition, par des populations formées en matière de déminage. Le climat dans ces zones varie des très chauds, parfois torrides, avec des rivières ou, au montagne, la température descend à 6000 sous le zéro.



Frontière Est: longueur estimée des tronçons encore minés : 148 KM Reprise des opérations de déminage humanitaire Janvier 2003 Mode de travail : manuel			
WILAYA	DENOMINATION DES ZONES	DESCRIPTION	COORDONATIONS
07	Zone Bata - Zone Bata	1 Tronçon de 10 km de long et 100 m de large. 1 Tronçon de 10 km de long et 100 m de large. 2 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 3 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large.	Coordonnées : 1. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route.
Sud Algérie	Zone Bata - Zone Bata	1 Tronçon de 10 km de long et 100 m de large. 2 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 3 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 4 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 5 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 6 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 7 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 8 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 9 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 10 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large.	Coordonnées : 1. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 2. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 3. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 4. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 5. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 6. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 7. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 8. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 9. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 10. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route.
Tripoli	Zone Bata - Zone Bata	1 Tronçon de 10 km de long et 100 m de large. 2 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 3 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 4 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 5 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 6 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 7 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 8 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 9 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 10 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large.	Coordonnées : 1. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 2. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 3. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 4. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 5. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 6. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 7. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 8. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 9. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 10. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route.

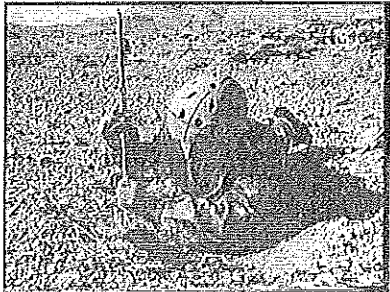
Frontière Ouest: longueur totale des tronçons encore minés : 904 KM Reprise des opérations de déminage humanitaire 27 novembre 2004 Mode de travail : manuel			
WILAYA	DENOMINATION DES ZONES	DESCRIPTION	COORDONATIONS
Tripoli	Zone Bata - Zone Bata	1 Tronçon de 10 km de long et 100 m de large. 2 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 3 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 4 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 5 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 6 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 7 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 8 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 9 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large. 10 Tronçons de 10 km de long et 100 m de large.	Coordonnées : 1. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 2. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 3. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 4. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 5. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 6. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 7. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 8. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 9. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route. 10. Frontière des lignes de mines à l'ouest à 100 m de l'axe de la route.

WILAYAT	DENOMINATION DES ZONES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
Néme	Zone Mékran à Djassou Bou Bag	6 Tronçons totalisant 824 km linéaires 1. Tronçon s'étend de Mekran Bou Amar jusqu'à sud de Ain Sefra longeant le côté ouest de la route nationale n°23, long de 133 km; 2. Tronçon à l'ouest de l'embouchure des terres au sud de Médraa long de 10 km; 3. Tronçon situé à 22 km au sud de Néme, longeant Djebel Aouajjal Ouest jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23 à Ain Sefra, long de 59 km; 4. Tronçon à l'est de Ain Sefra bordant le sud du village Tachf, long de 8 km; 5. Tronçon s'étendant de puis au sud de la route reliant Ain Sefra-Danien Bou Bag jusqu'à hauteur de Zoubia, long 270 km.	Travaux de déminage humanitaire menés en étroite coopération avec le projet d'ergonomie de la zone fennez Alcheba-Dachar

WILAYAT	DENOMINATION DES ZONES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
Besisk	Ezoua Zoubia - Amker	18 Tronçons totalisant 1112,3 km linéaires 1. Tronçon longeant l'ouest de la route nationale n°23 de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 102 km; 2. Tronçon situé au sud de Zoubia longeant le côté est de la route nationale n°23, long de 13 km; 3. Tronçon situé au sud de Djassou Bou Bag longeant le côté est de la route nationale n°23, long de 28 km; 4. Tronçon s'étendant de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 17 km au sud de Zoubia, long de 28 km; 5. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 6. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 7. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 8. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 9. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 10. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 11. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 12. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 13. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 14. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 15. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 16. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 17. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km; 18. Secteur (17) tronçons longeant le sud de la route de Djassou Bou Bag jusqu'à l'ouest de la route nationale n°23, long de 25 km au sud de Zoubia, long de 4 km.	MENASHA (durée de nettoyage total de 10 jours - Couvre et Mâche à l'exception de 100 mètres)

Au 31 octobre 2008, les travaux de déminage humanitaire ont permis la découverte et la destruction de :

329.299 mines anti-personnel et 1170 mines éclairantes



2815 mines anti-personnel, saisies, ont été détruites par les unités de l'armée à la demande des juridictions pénales compétentes.

Échéance conventionnelle concernant le nettoyage des zones minées fixée à l'Algérie au titre de l'article 5 de la convention d'Ottawa :

Avril 2012

Le Comité interministériel algérien de suivi de l'application de la convention d'OTTAWA sur les mines antipersonnel vous remercie pour votre aimable attention.

Fait à Alger, le 17 novembre 2008.